



COMITÉ TRIPARTITE

COMPTE-RENDU
De la seconde rencontre

Le 24 mai 2006
Hôtel Plaza Centre-ville, Montréal, Québec

Présences :

a) Représentants des provinces/territoires

- Imelda Arsenault, Ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
- Dominic Giroux, Ministère de l'Éducation de l'Ontario
- Margelaine Holding, Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
- Debby Johnston, Ministère de l'Apprentissage de l'Alberta
- Raymonde Laberge, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Terr. du Nord-Ouest
- Gilbert Lamarche, Ministère de l'Éducation du Yukon
- Marcel Lavoie, Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick
- François Lentz, Ministère de l'Éducation du Manitoba
- Armand Martin, Ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan
- Daniel Buteau, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

b) Représentants du fédéral

- André Bordeleau, Ressources humaines et Développement social Canada
- Hélène Cormier, Patrimoine canadien
- Josée Langlois, Patrimoine canadien
- Lucie Potvin, Ressources humaines et Développement social Canada
- Michel Ruest, Patrimoine canadien

c) Représentants des conseils scolaires et des organismes communautaires

- Marielle Beaulieu, Fédération des communautés francophones et acadienne
- Nicole Buret, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Murielle Gagné-Ouellette, Commission nationale des parents francophones
- Jean-Guy Levesque, Regroupement national des directions générales de l'éducation
- Ernest Thibodeau, Fédération nationale des conseils scolaires francophones

d) Autres personnes présentes

- Chantal Bourbonnais, FNCSF
- Raymond Daigle, consultant
- Jean-Claude LeBlanc, conseiller spécial

Ordre du jour proposé

Objectifs de la rencontre

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2006

Rappel du Sommet et du Plan d'action intégré

Nature et rôle du Comité tripartite

Groupe de travail de chacun des six (6) axes du Plan

Suivis et prochaine réunion

1) Mot d'introduction et objectifs de la rencontre

Cette seconde rencontre est présidée par Raymond Daigle, qui a d'abord expliqué aux participants les circonstances empêchant Edgar Gallant et Paul Charbonneau d'être avec nous. Il a ensuite présenté les objectifs de la réunion, soit de s'entendre sur le mode de fonctionnement du Comité et sur le rôle de ses membres et d'examiner le rôle, les mandats et le fonctionnement des groupes de travail.

2) Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la réunion du 30 mars 2006

L'ordre du jour de la rencontre du 24 mai 2006 et le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2006 sont adoptés tel que proposés.

3) Rappel du Sommet et du Plan d'action intégré

Jean-Claude LeBlanc fait un bref survol des étapes qui ont mené au *Plan d'action – article 23 – Afin de compléter le système scolaire de langue française au Canada* et à la mise sur pied du Comité tripartite.

En 2003, un comité directeur a été mis sur pied par la FNCSF pour faire le point sur les besoins en éducation en langue française au Canada et pour élaborer une véritable stratégie pour mettre en œuvre un système scolaire complet pour les minorités francophone du Canada. Suite à une étude de besoins auprès des conseils scolaires et des organismes communautaires, la *Stratégie pour compléter le système d'éducation en français langue première au Canada* a identifié six (6) axes d'interventions : la promotion de l'école de langue française, les infrastructures scolaires, les ressources humaines en milieu scolaire, la pédagogie, l'action culturelle et identitaire et la petite enfance. Suite à un exercice de planification concertée avec les organismes communautaires, plus de 200 participants représentant l'ensemble des parties prenantes de l'éducation de langue française ont adopté, lors du Sommet des intervenants en éducation de juin 2005, un Plan d'action intégré. Les participants au Sommet ont convenu de confier la coordination du suivi du Plan à un Comité tripartite formé de représentants des ministères de l'Éducation provinciaux/territoriaux, de certains ministères fédéraux et des conseils scolaires et organismes communautaires.

4) Nature et rôle du Comité tripartite

Le Président présente le rapport du sous-comité chargé de clarifier le mandat et le rôle des participants au Comité tripartite, rapport qui avait déjà été reçu par les membres et qui avait déjà fait l'objet de consultations entre les représentants des ministères provinciaux et fédéraux. Ce travail a permis de clarifier davantage les attentes, notamment par rapport au respect des mandats et des juridictions et du fait que le Comité tripartite n'est pas une assemblée délibérante ni, à proprement parler, un mécanisme décisionnel. Il peut aussi arriver que, soit individuellement, soit collectivement, le Comité tripartite ne puisse prendre position sur une question donnée ou que celui-ci n'ait pas encore réuni toute l'information nécessaire pour arriver à une conclusion éclairée ou encore qu'une question ou une situation ne soit encore suffisamment mûre. Les conclusions auxquelles arrive le Comité tripartite sont le fruit d'une mise en commun des perspectives de chacun. Elles découlent d'un « consensus », c'est-à-dire celles avec lesquelles les membres « peuvent vivre », celles auxquelles ils « peuvent tous se rallier ». Les membres du Comité tripartite collaborent en vue de définir les orientations et les actions prioritaires les plus susceptibles de produire les résultats ambitieux poursuivis. Dès lors, la qualité escomptée des conclusions du Comité résultera du fait que toutes les parties prenantes de l'éducation en langue française sont réunies autour de la table, partagent dans une large mesure une vision et des objectifs communs et échangent franchement leurs points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et de confidentialité.

Au terme de la discussion, les membres recommandent que le document du sous-comité soit transformé en un document de fondation, qui établirait clairement le *modus operandi* du Comité tripartite. Il fut jugé important que ce document soit disponible dans les deux langues officielles pour faciliter la communication entre les membres

et leurs autorités respectives. Il fut convenu qu'une ébauche de ce document de fondation soit proposée aux membres pour leur approbation finale.

La discussion sur le fonctionnement des groupes de travail et la nature des autres composantes figurant à l'organigramme a aussi permis de clarifier les attentes par rapport au rôle et à l'ampleur de celles-ci. Il n'est pas question de mettre en place une quelconque superstructure. Au contraire, les membres sont conscients à la fois de l'ampleur des résultats visés et des limites des fonds publics disponibles. Il est indispensable que le travail poursuivi soit fait de manière souple et réaliste en utilisant au maximum les ressources et les mécanismes déjà en place. Ainsi, la recherche disponible doit être partagée avec tous les intéressés et celle qui reste à faire doit être bien définie, adéquatement priorisée et bien coordonnée. Par souci d'efficacité et d'efficacités, il est essentiel d'éviter toute duplication. Par exemple, comme la Commission nationale des parents francophones (CNPF) a déjà mis sur pied une *Table nationale sur le développement de la petite enfance*, qui réunit l'ensemble des intéressés de la partie communautaire, il s'avère inutile d'établir un deuxième groupe de travail sur le même sujet. Il suffirait donc d'en compléter la membréité, en y ajoutant une représentation gouvernementale.

Au terme de la réunion qui, comme la première, était essentiellement une réunion d'organisation, les participants sont arrivés à un consensus sur le rôle et le fonctionnement du Comité tripartite, y compris des groupes de travail. Ainsi, le Comité est maintenant sur pied et prêt à se mettre au travail. Essentiellement, l'objectif du Comité consiste à s'assurer que dans quatre(4) ans, soit au Sommet des intervenants de 2010, les ministères provinciaux et territoriaux, les ministères fédéraux, les conseils scolaires et les organismes communautaires puissent ensemble rapporter des progrès réels, des résultats tangibles.

5) Groupe de travail de chacun des six (6) axes

Chantal Bourbonnais passe en revue les défis de chacun des six (6) axes d'intervention du *Plan d'action – article 23* et fait le point sur les travaux réalisés et les projets en cours. Afin d'informer l'ensemble des membres du Comité de l'état des actions déjà entreprises, quelques personnes ont été invitées à faire le point sur certains projets qui s'inscrivent dans les objectifs généraux du Plan d'action. Ainsi, pour l'axe Action culturelle et identitaire, Madame Lise Leblanc de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a présenté le dossier *Lien langue-culture-éducation* et Monsieur Richard Lacombe de l'ACELF, a présenté le nouveau *Cadre d'orientation en construction identitaire*.

Cette information a été complétée par une mise à jour de Raymond Daigle sur le dossier des ressources pédagogiques (Axe *Pédagogie*) et de Murielle Gagné-Ouellette sur la *Petite enfance*. Dans ce dernier secteur d'intervention, la CNPF est en rapport avec quelque 40 organismes nationaux, et œuvre de concert avec PCH et RHDSC; de plus, il est prévu que la Table qu'elle préside évaluera les coûts de mise en œuvre des mesures prévues au Plan.

À la lecture de cette synthèse des défis, objectifs et activités proposées dans chaque axe, les membres du Comité tripartite soulignent qu'il faut privilégier l'économie d'action. La plupart des membres ont noté que les axes identifiés regroupent les besoins réels. La discussion a aussi permis d'exprimer diverses préoccupations entourant le financement et la nécessité d'améliorer la planification dans certains axes et de revoir la façon de présenter l'information concernant chacun des axes. Le Comité tripartite est vu comme un forum de concertation indispensable, une occasion unique qui ne s'est jamais présentée auparavant et dont la valeur ajoutée pourrait s'avérer considérable. En même temps, le financement pose des défis par rapport au nombre de réunions, lorsqu'on inclut le Comité tripartite et les groupes de travail, à la recherche et à l'effort de planification ainsi qu'à la coordination de la mise en œuvre et au financement des opérations. Le fait est que les coûts seront invariablement partagés selon la nature des activités visées, certaines se retrouvant dans les budgets existants des conseils scolaires, d'autres des ministères ou des organismes communautaires alors que d'autres pourront être financées par les ententes bilatérales ou encore faire l'objet d'arrangements nouveaux.

Les provinces se sont engagées à continuer de défrayer leurs dépenses de participation au Comité. Il a aussi été convenu que la FNCSF et PCH se rencontreraient pour revoir les propositions soumises. Enfin, l'examen du Plan d'action révèle qu'il contient 96 indicateurs et un nombre imposant de résultats visés, ce qui permettrait

d'exclure les activités et de le traduire plutôt en plan d'actions stratégiques, réalisables et mesurables, plus facilement opérationnalisables. Ainsi, il serait plus facile de prioriser les résultats stratégiques à atteindre et de planifier leur mise en œuvre ainsi que les façons appropriées de les financer. Le bilan des actions en cours et l'identification de ce qu'il serait préférable de faire en commun seraient mieux compris. Le modèle des plans d'action des provinces et territoires en vertu des ententes bilatérales en éducation peut aussi être utile, d'autant plus qu'un arrimage sera forcément nécessaire.

Par ailleurs dans certains groupes de travail, à cause du nombre de participants de la partie communautaire, il pourrait se poser une difficulté due à la taille du groupe. Deux principes de fonctionnement se sont dégagés : celui d'assurer une représentation régionale équilibrée, y compris de la partie communautaire, et celui d'assurer dans chaque cas une participation des ministères de l'éducation, des ministères fédéraux et du RNDGÉ. Les représentants à chaque groupe de travail devront aussi s'assurer de valider, auprès de leurs organisations respectives, la nouvelle version du Plan d'action dans laquelle la fiche de chaque axe énonce les résultats visés et les indicateurs de réussite plutôt que les activités.

6) Suivis :

Le Comité s'entend pour dégager les actions prioritaires suivantes :

- De reformuler le rapport du sous-comité en un document de fondation;
- De réécrire d'ici deux à trois semaines les fiches de chaque groupe de travail et de demander ensuite aux membres du Comité de réagir à l'intérieur d'un délai raisonnable et ce, afin de pouvoir procéder à la mise en place des comités le plus rapidement possible;
- Que Dominic Giroux, de l'Ontario, assume la responsabilité de coordonner la consultation des représentants des ministères de l'Éducation et d'identifier d'ici le 15 juin l'intérêt de chacun en rapport à leur participation aux groupes de travail, de même que le nom des participants;
- Que Michel Ruest se charge de la même démarche auprès des ministères fédéraux, y compris, si possible, les entités qui ne sont pas encore représentées formellement au Comité tripartite selon le même échéancier;
- Que la FNCSF assure le travail de coordination, y compris en ce qui a trait à la participation communautaire.

7) Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité tripartite se tiendra les 4 et 5 décembre à Toronto dans les locaux du Ministère de l'Éducation de l'Ontario. La réunion suivante se tiendra deux (2) jours avant celle de l'ACELF prévue en mai 2007, à Montréal ou à Québec.